

Sujet	Description
Contact	<p>Groupe BPCE Directeur de la Sécurité des Systèmes d'informations Groupe 50 Avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 rssi-pssi-icg@bpce.fr</p>
Certificats et fonctions associées	<p>Les certificats émis sont des certificats de signature pour les clients des réseaux Caisse d'Épargne et Banques populaires dans le cadre du processus de signature électronique : ils sont générés par l'AC au nom du porteur durant le processus de signature. Ces certificats ne peuvent être utilisés dans d'autres contextes Les certificats émis par l'AC sont des certificats à destination de personnes physiques, clients des Etablissements Caisse d'Épargne ou Banque Populaire. Ces certificats sont stockés dans un module de sécurité sous contrôle de l'AC et ne sont utilisables que durant la transaction de signature. Les certificats ne sont pas publiés. Le certificat est délivré pour une durée de validité de 10 minutes. Il n'est donc pas proposé de processus de renouvellement, ni de processus de révocation.</p> <p>Les clients peuvent être Professionnels ou Particuliers. Les opérations de signature peuvent se faire en agence, en face à face avec le chargé de clientèle ou en ligne au travers des processus de banque en ligne. Dans tous les cas, préalablement au processus de signature électronique, des opérations de vérification sont effectuées par les établissements Caisse d'Épargne ou Banques Populaires. Les modalités de vérification sont validées par les instances de décisions de BPCE. Lorsque le client est un professionnel, la vérification porte sur son identité et la validité de l'entité légale pour laquelle il vient signer un document. Lorsque le client est un particulier, la vérification porte sur son identité.</p>
Limites d'utilisation	<p>Les certificats émis dans le cadre du processus de signature électronique ne peuvent être utilisés dans d'autres contextes. Les dossiers d'enregistrements et les journaux d'évènement sont archivés et conservés au minimum 10 ans.</p>
Obligations des Clients	<p>Le client :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doit communiquer des informations exactes et à jour lors de ses échanges avec l'établissement ; • Vérifier que les données présentes dans le certificat du document signé qui lui est remis sont correctes. • Doit contacter l'AC ou l'établissement dans les plus brefs délais dans le cas où ses données ne sont pas correctes.
Obligations de vérification des certificats par les utilisateurs	<p>Les Utilisateurs de certificat sont soit une personne soit un système informatique qui valide la signature électronique d'un document signé par le porteur et par l'Etablissement et horodaté par le Groupe BPCE. Les Utilisateurs de certificat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôlent l'état de validité des certificats à l'aide des CRL publiées et vérifient que les certificats sont signés par une AC valide - Si un certificat est révoqué, alors ils vérifient la validité du certificat à la date contenue dans la CRL.
Limite de responsabilité	<p>Sous réserve des dispositions d'ordre public applicables, le Groupe BPCE ne pourra pas être tenu responsable d'une utilisation non autorisée ou non conforme des certificats, des clés privées associées et des données d'activation, des listes de révocations de certificats ainsi que de tout autre équipement ou logiciel mis à disposition. Le Groupe BPCE décline en particulier sa responsabilité pour tout dommage résultant d'un cas de force majeure tel que défini par les tribunaux français. Le Groupe BPCE décline également sa responsabilité pour tout dommage résultant des erreurs ou des inexactitudes entachant les informations contenues dans les certificats, quand ces erreurs ou inexactitudes résultent directement du caractère erroné des informations communiquées.</p>
Conditions d'indemnisation	<p>Sans objet</p>
Références de documents applicables	<p>La Politique de Certification applicable est appelée : « Politique de Certification AC BPCE Signature » et contient les Object Identifier suivants 1.2.250.1.86.2.6.11.2.1 1.2.250.1.86.2.6.12.2.1 Elle est consultable à l'adresse : http://www.dossiers-securite.bpce.fr</p>
Politique de confidentialité	<p>La collecte et l'usage de données personnelles par l'Infrastructure de Gestion de Clés dans le cadre du traitement des demandes de certificats sont réalisés dans le strict respect de la législation et de la réglementation en vigueur sur le territoire français.</p>
Politique d'assurance	<p>Le Groupe BPCE assume en fonds propres le règlement des litiges éventuels liés à la délivrance de certificats électroniques.</p>
Loi applicable	<p>Ces conditions générales sont soumises au droit français. En matière contractuelle, tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution de ces CGU sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du tribunal de Paris.</p>

Audits et références applicables

Le système de délivrance des certificats fait partie de l'Infrastructure de Confiance Groupe. A ce titre, il est soumis à des contrôles de conformité qui visent à s'assurer que les différentes procédures opérationnelles sont à jour et appliquées.
Le descriptif détaillé du processus de signature est disponible sur le site BPCE à l'adresse suivante www.dossiers-securite.bpce.fr